

Séances d'information dans le Valais romand

Projet APEA

Professionnalisation et cantonalisation des autorités de
protection de l'enfant et de l'adulte

10/12 novembre 2021



Agenda

1. Historique
2. Objectifs du projet
3. Organisation du projet
4. Sous-projets & approches
5. Adaptations du modèle opérationnel
6. Impact humain & financier
7. Risques
8. Questions des Communes & APEA
9. Planification & prochaines étapes

Historique

En décembre 2020, le Grand Conseil a exprimé sa volonté de professionnaliser et cantonaliser les APEA

**Décembre
2020**

Adoption par le Grand Conseil des modifications légales concernant la professionnalisation et la cantonalisation des APEA

- Réduction du nombre des APEA
- Cantonalisation des APEA
- Adaptation de la composition des APEA
- Adaptation des formations et exigences liées aux curateurs et tuteurs
- Précisions des tâches incombant au SJSJ, à savoir le rattachement administratif et la surveillance administrative et organisationnelle des APEA

**Janvier
2021**

Invitation faite aux préfets de se positionner sur les sièges des futures APEA

**Février
2021**

Formation d'un groupe de travail interne pour entreprendre les démarches en vue de l'installation des APEA cantonales

Au 1^{er} semestre 2021, les travaux se sont focalisés sur la définition des fondamentaux et l'identification des sièges

Printemps - été 2021

- Définition des cahiers des charges du personnel des futures APEA
- Recherche d'un système informatique répondant aux exigences (existant, bilingue, compatibilité métier) et engagement des démarches de contractualisation avec le prestataire
- Clarifications budgétaires et d'assurance RC
- Elaboration des concepts d'archivage et visite des locaux par les collaborateurs des archives cantonales
- Elaboration d'un cahier des charges pour les locaux
- Rencontres avec la HES-SO pour définir les concepts de la formation
- Rédaction des recommandations et des directives
- Rédaction du règlement interne d'organisation et de fonctionnement des APEA
- Rédaction du règlement fixant les frais perçus
- Révision globale de l'OPEA et révision du formulaire d'inspection
- Modification de la Ltar* concernant le droit de timbre
- Définition du concept de communication

* Ltar : Loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives

En septembre 2021, un CoPil et un CoPro ont été désignés et les sièges des futures APEA ont été officialisés

Septembre 2021

- Officialisation de l'organisation de projet, avec un représentant de la FCV et des représentants des APEA
- Engagement d'un support externe – delivery manager
- Officialisation des sièges
- Signature du contrat informatique (en cours)
- Mise en place de la communication

Objectifs du projet

D'ici au 1^{er} janvier 2023, le canton prend en charge les APEA et uniformise la gestion des administrés

- Professionnaliser les APEA, par l'uniformisation des pratiques au plan cantonal
- Cantonaliser les APEA, avec le SJSJ agissant comme autorité de surveillance administrative et organisationnelle
- Réduire le nombre d'APEA à 9, sur le modèle des arrondissements judiciaires

L'organisation de projet regroupe les différentes compétences des métiers ainsi que les représentants des institutions

CoPil APEA

Frédéric Favre (P)

- Représentants des Départements concernés
- Président de la FCV

CoPro APEA

Sophie Huguet (P)*

- Représentants des services concernés
- Représentants des APEA des 3 régions

- + Delivery manager externe
- + Juriste haut-valaisanne du SJSJ
- + Equipe de projet du prestataire informatique
- + Etat-major du Département (support pilotage, communication, etc.)

* Remplacée temporairement par l'adjoint du SJSJ, M. Boris Balthasar

Les équipes ont engagé les travaux sur les sous-projets (1/3)

Sous-projet	Principaux points clés & approches
Organisation	<ul style="list-style-type: none">✓ Modèle opérationnel général○ Hiver'21-22 – Modèle opérationnel détaillé
RH	<ul style="list-style-type: none">✓ Besoins en ressources (cahiers des charges, volume, etc.)○ 1^{er} semestre 2022 – Campagne de recrutement de 55 EPT pour les futures structures. La volonté est de finaliser les engagements en début d'été 2022 pour les entrées en fonction au 1^{er} janvier 2023. Les postes seront proposés en priorité aux membres des APEA actuelles, pour autant qu'ils remplissent les critères.○ En parallèle, les ressources internes à l'Etat seront progressivement recrutées
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none">✓ Identification des 9 Communes sièges○ Oct-déc'21 – Visite des bâtiments cibles afin de définir une approche individuelle○ 2022 – Adaptation des bâtiments en fonction des besoins
Informatique	<ul style="list-style-type: none">✓ Identification d'une solution informatique○ Oct'21-Avr'22 – Projet informatique, concept et réalisation○ Jan-mars'22 – Identification de 9 répondants pour les futures APEA sur la durée du projet (mai à décembre 2022)○ Mai-Déc'22 – Tests, déploiement et migration

Les équipes ont engagé les travaux sur les sous-projets (2/3)

Sous-projet	Principaux points clés & approches
Formation	<ul style="list-style-type: none">✓ Définition des concepts avec la HES-SO○ Déc'22-jan'23 – Formations sur les outils de l'Etat○ Jan'23 – Formations continues pour les métiers
Archives	<ul style="list-style-type: none">✓ Concept de base, identification des besoins○ Jan'22 – Engagement des collaborateurs spécialisés○ Printemps'22 – Inventaire et tri des archives○ Été-automne'22 – Déménagement progressif
Légal	<ul style="list-style-type: none">✓ Recommandations et directives✓ Règlement interne d'organisation et de fonctionnement des APEA✓ Révision globale de l'OPEA et du formulaire d'inspection✓ Modification de la Ltar concernant le droit de timbre○ Automne'21 – Règlement fixant les frais perçus○ Jan'23 – Entrée en vigueur de l'ordonnance

Les équipes ont engagé les travaux sur les sous-projets (3/3)

Sous-projet	Principaux points clés & approches
Communication	<ul style="list-style-type: none">✓ Définition des concepts de communication✓ Oct'21 – Mise en place d'une adresse email générique pour offrir un point de contact unique aux partenaires (SJSJ-Cantonalisation-APEA@admin.vs.ch).✓ Nov'21 – Mise en place d'une FAQ avec les questions reçues des Communes et des APEA. Diffusion de cette FAQ sur le site internet du SJSJ et par courriel○ Nov'21 – Séances d'information avec les Communes et les APEA○ Jan'22 – Envoi d'une lettre au personnel des APEA pour détailler les prochaines étapes
Finances	<ul style="list-style-type: none">✓ Définition des centres de coûts✓ Validation de la répartition des coûts de fonctionnement entre le canton et les Communes (70% - 30% au prorata du bassin de population de chaque APEA)✓ Clarifications au niveau de l'assurance RC de l'Etat du Valais○ Affinage du chiffrage et clarifications en lien avec le budget 2022

Adaptations du modèles opérationnel

D'importantes adaptations sont nécessaires pour passer de 20 à 9 structures tout en conservant la capacité opérationnelle

	Actuel	Futur
Nombre de structures	20	9
Indépendance des APEA	Autorités indépendantes	Autorités indépendantes
Rattachement administratif des APEA et de leur personnel	Communes	Canton, via le SJSJ
Surveillance	Communes, puis le canton, via le SJSJ	Canton, via le SJSJ
Organisation	« Président – Greffier – Membre – Secrétaire – Comptable »	« Président – Greffier – Membre – Secrétaire – Comptable », avec adaptation des effectifs
Fonctionnement interne	Hétérogène, y.c. dans les outils de travail et les processus	Homogène, y.c. dans les outils de travail et les processus
Formation continue	Hétérogène	Formations continues organisées par le canton

L'impact humain du projet est important et évalué à presque 64 EPT pour la fonction publique valaisanne

Poste	EPT
APEA – valeurs pour 9 structures	55
Président	11.8
Greffier	14.8
Membre	5.8
Secrétaire	17.6
Comptable	5
Services de l'Etat	8.5
SJSJ Renforcement des équipes (2022 et 2023)	4.5
OPE Renforcement des équipes (2023)	4

Les coûts de fonctionnement sont répartis à hauteur de 70% au canton et 30% aux communes

	Poste	Montant [kCHF]	Porteur
Projet	Projet informatique	100	Canton
	Support externe	200	
	Ressources projet	1'200	
	Bâtiments (adaptation, équipement)	4'000	
	Divers	200	
Fonctionnement	Ressources SJSJ	600 / an	70% canton – 30% communes (puis répartition au prorata de la pop. de chaque arrondissement)
	Ressources APEA	6'600 / an	
	Location locaux	400 / an	
	Divers (formations, maintenance, ...)	500 / an	
Total Projet		5'700	
Total fonctionnement		8'100 / an	

Ces montants sont approximatifs et représentent l'état des connaissances à la date de la présentation

Risques

Les risques sont principalement liés au niveau d'incertitude qui pèse sur les futurs locaux

Risque	Prob.	Impact	Niveau	Commentaire et mesures de mitigation
Obtention des résultats	●●	●●●	J	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs sont clairs et réalistes mais le projet manque de visibilité, ce qu'il convient de corriger
Décalage dans le temps	●●	●●●	R	<ul style="list-style-type: none"> Nombreuses inconnues sur les locaux Délais très serrés sur le projet informatique Nécessité de trouver les ressources projet appropriées
Dépassement de budget	●	●●	V	<ul style="list-style-type: none"> Le chiffrage est effectué avec une marge raisonnable
Evolution du périmètre	●	●●	V	<ul style="list-style-type: none"> Le périmètre est fixé et ne devrait pas évoluer
Evolution réglementaire	●	●●	V	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre légal est connu
Prise de décision	●	●●	V	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance du projet est définie et dispose des compétences nécessaires
Gestion de la complexité	●●●	●●	J	<ul style="list-style-type: none"> La problématique des contrats actuels doit être clarifiée La gestion politique des parties prenantes sera délicate

Légende :
 - Probabilité et impact : ● (faible), ●● (moyen), ●●● (élevé)
 - Niveau de risque résultant : Vert (faible), Jaune (moyen), Rouge (élevé)

Une FAQ est mise en place afin de répondre aux questions des Communes et des APEA et de les partager

- Les questions reçues des APEA et des Communes portent principalement sur les aspects RH
- Une FAQ a été mise en place et diffusée
 - La FAQ permettra de répondre aux questions des Communes et de diffuser les réponses afin d'assurer un niveau d'information homogène
 - Elle sera mise à jour régulièrement en fonction des avancées du projet
- Le site internet du SJSJ a été mis à jour avec de la documentation en lien avec le projet
 - Il sera prochainement alimenté avec les points clés du projet et sera mis à jour régulièrement

Planification & prochaines étapes

Les prochaines semaines doivent consolider les concepts posés et permettre d'engager la communication auprès des partenaires

■ Automne 2021

- Organisation des séances d'information dans les 3 régions du canton
- Validation des futurs bâtiments, clarification des adaptations ou recherche de nouveaux locaux
- Engagement du projet informatique

■ Hiver 2021 – 2022

- Lancement de la campagne de recrutement
- Recrutement du chef de section APEA au SJSJ
- Recrutements pour participation au projet sur le plan informatique

■ Juin 2022

- Finalisation des recrutements pour entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023

■ Automne 2022

- Mise en œuvre des déménagements

MERCI BEAUCOUP!

A. Sièges des APEA

B. Répartition des EPT au sein des APEA

C. Questions reçues des Communes et des APEA

Annexe A – Sièges des APEA

Les sièges ont été proposés par les préfets; un siège a nécessité l'arbitrage du Conseil d'Etat

Districts	Siège
Conches, Rarogne oriental, Brigue	Brigue
Viège	Viège
Loèche, Rarogne occidental	Loèche
Sierre	Sierre
Hérens, Conthey	Ardon (et antenne à Euseigne)
Sion	Sion
Martigny, St-Maurice	Martigny
Entremont	Sembracher
Monthey	Monthey

Annexes

- A. Sièges des APEA
- B. Répartition des EPT au sein des APEA**
- C. Questions reçues des Communes et des APEA

Annexe B – Répartition des EPT au sein des APEA

La répartition des EPT au sein des APEA tient compte du bassin de population

APEA	Président	Greffier	Membre*	Secrétaire	Comptable	Total
Brigue	1.3	1.5	0.6 (4x0.15)	1.6	0.5	5.5
Viège	1	1.2	0.3 (2x0.15)	1.3	0.7	4.5
Loèche	0.8	0.8	0.2 (2x0.10)	0.8	0.4	3
Sierre	1.8	2	1 (4x0.25)	2.6	0.6	8
Ardon	1.3	1.5	0.6 (4x0.15)	2.6	0.5	6.5
Sion	1.5	2	0.8 (4x0.20)	2.6	0.6	7.5
Martigny	2	3	1 (4x0.25)	3.2	0.8	10
Sembracher	0.6	0.8	0.3 (2x0.15)	0.5	0.3	2.5
Monthey	1.5	2	1 (4x0.25)	2.4	0.6	7.5
Total	11.8	14.8	5.8	17.6	5	55

* 1 président → 2 membres; 2 présidents → 4 membres

Annexes

- A. Sièges des APEA
- B. Répartition des EPT au sein des APEA
- C. Questions reçues des Communes et des APEA**

Réponses aux questions reçues

Les questions reçues des Communes et des APEA portent principalement sur les aspects RH (1/3)

Question	Réponse
Le personnel actuel des APEA pourra-t-il continuer à travailler dans les nouvelles structures? Devra-t-il repostuler?	Le personnel des futures APEA sera recruté en priorité dans les structures actuelles, pour autant qu'il remplisse les conditions de la législation cantonale sur le personnel et le cahier des charges du poste (comme prévu dans la loi). Les collaborateurs qui souhaitent travailler dans les APEA cantonales devront soumettre un dossier de candidature. Les postes ne sont pas reconduits tacitement.
Quelles sont les conditions d'emploi?	Les collaborateurs des futures APEA bénéficieront des conditions des employés de l'Etat du Valais.
Qu'advientra-t-il des fonds de pension (2 ^{ème} pilier)?	Comme pour tout changement d'employeur, les fonds du 2 ^{ème} pilier seront transférés vers la caisse du nouvel employeur. La caisse de prévoyance de l'Etat du Valais est la CPVAL.
A quoi ressemblera l'organisation des futures APEA?	La structure organisationnelle sera similaire à celle de la structure actuelle (président-greffier-membre-secrétaire-comptable).
Les emplacements des futures APEA sont-ils déterminés?	Oui, ils sont définis dans l'ordonnance sur les sièges des APEA.
Qu'advientra-t-il des contrats existants avec les communes, les banques, compagnies d'assurances, etc.?	Une réflexion approfondie doit être conduite à ce sujet. Une logique réaliste d'impact minimum sera bien entendu appliquée au cas par cas. Les Communes sont invitées à se renseigner sur les conditions de leurs différents contrats.
Aura-t-on la possibilité de poursuivre notre travail dans les dossiers que nous connaissons déjà?	Dans la mesure du possible, rien ne s'y oppose formellement, pour autant que les collaborateurs soient engagés dans l'APEA concernée. Néanmoins, compte tenu de la complexité de l'opération, aucune promesse ne peut être formulée sur ce point.

Réponses aux questions reçues

Les questions reçues des Communes et des APEA portent principalement sur les aspects RH (2/3)

Question	Réponse
Le personnel actuel des APEA pourra-t-il continuer à travailler dans les nouvelles structures? Devra-t-il repostuler?	Le personnel des futures APEA sera recruté en priorité dans les structures actuelles, pour autant qu'il remplisse les conditions de la législation cantonale sur le personnel et le cahier des charges du poste (comme prévu dans la loi). Les collaborateurs qui souhaitent travailler dans les APEA cantonales devront soumettre un dossier de candidature. Les postes ne sont pas reconduits tacitement.
Qui sera l'autorité de surveillance de la nouvelle APEA?	Le Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ).
Qui se chargera de l'engagement?	Le Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ).
Qu'advient-il de nos éventuelles heures supplémentaires ou jours de congé restant au 31 décembre 2022?	Comme pour tout changement d'employeur, les heures supplémentaires et jours de congé doivent être soldés.
Comment se déroulera concrètement la transition des dossiers d'une APEA « <i>qui ferme</i> » vers le siège du district?	Le détail de la transition sera communiqué ultérieurement.
Les heures de travail seront-elles comptabilisées selon un système de « <i>timbrage</i> » tel que dans les services ou tribunaux étatiques?	Oui.
Si le salaire brut actuel est supérieur à la classe salariale choisie par le canton, celui-ci est-il garanti en cas de reconduction du poste auprès de la nouvelle APEA?	Les postes n'étant pas «reconduits», les niveaux des salaires ne sont pas garantis. Cependant, l'ensemble de l'expérience des personnes engagées sera pris en compte pour déterminer son niveau (100% à 140%) dans sa classe de salaire.

Réponses aux questions reçues

Les questions reçues des Communes et des APEA portent principalement sur les aspects RH (3/3)

Question	Réponse
Dans la mesure où les charges sociales sont fortement plus basses que dans le système cantonal, le salaire net actuel est-il garanti?	Non. Les postes n'étant pas «reconduits», les niveaux des salaires ne sont pas garantis.
Où seront précisément les sièges des nouvelles APEA (adresses)?	Les adresses ne sont pas encore connues. Néanmoins, la volonté est de travailler au maximum avec l'existant et d'effectuer le minimum de changements.
Des places de parking sont-elles prévues en suffisance pour les employés?	Les adresses n'étant pas connues, il est impossible de répondre à cette question à ce stade du projet. La remarque sera prise en compte dans les réflexions. Néanmoins, les règles de l'Etat ne prévoient pas de fournir gratuitement une place de parc à l'ensemble des employés.
Quel nom portera la nouvelle APEA?	Cette question n'a pas été abordée à ce stade. Elle sera discutée ultérieurement.
Les pratiques des SOC seront-elles uniformisées, notamment concernant les honoraires et frais des curateurs professionnels des SOC?	Les SOC restent de la compétences des communes. Ce point est donc en dehors du périmètre du projet.
Est-ce que le télétravail sera toujours possible?	Le télétravail est autorisé au sein de l'Etat du Valais mais chaque demande doit faire l'objet d'un examen individuel.